

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

Répondant à l'invitation qui lui a été adressée par Son Altesse Sérénissime, le Gouvernement de la République Française a fait savoir au Gouvernement du Prince qu'il sera officiellement représenté aux fêtes d'inauguration du Musée Océanographique par S. Exc. M. Pichon, Ministre des Affaires Etrangères, et M. le Vice-Amiral de Jonquières, Commandant la première Escadre.

S. A. S. le Prince Albert a rendu visite, mardi dernier, à S. M. l'Impératrice Eugénie, en Sa résidence de la villa Cyrnos, au Cap Martin.

Son Altesse Sérénissime s'est rendue cet après-midi à Villefranche pour visiter le *Standart*, le yacht de S. M. l'Empereur de Russie. Le Prince, qui était accompagné du capitaine Laurendeau de Juniac, Son officier d'ordonnance, a été reçu à la coupée par l'amiral Tchaguine qui Lui a fait les honneurs du navire Impérial.

S. A. S. le Prince a bien voulu, dimanche matin, recevoir dans la cour du Palais Ses sujets venus en cortège pour L'assurer de leur respectueux attachement et Lui soumettre leurs vœux. Les organisateurs avaient obtenu du Gouvernement Princier l'autorisation de se réunir à 9 heures au théâtre des Variétés.

C'est de là qu'est parti le cortège qui s'est avancé avec le plus grand ordre par les avenues de la Porte-Neuve et de Saint-Martin vers le Palais où il a été reçu par M. Fuhrmeister, secrétaire particulier du Prince.

Les délégués des Monégasques ont été conduits par M. Jaloustre, chef de Cabinet, auprès de Son Altesse Sérénissime qui leur a fait le plus bienveillant accueil. Les délégués ont remis au Souverain le résumé des vœux de la Commission.

Le Prince a déclaré qu'il était heureux de constater la confiance que Ses sujets Lui témoignent. Il a rappelé l'époque lointaine où, la Principauté n'ayant pas encore atteint son développement actuel, les Monégasques pouvaient soumettre eux-mêmes leurs desiderata à leur Souverain. Il a attesté que, si l'accroissement de la population et du commerce ne permet plus de traiter les affaires avec la même simplicité, Ses sentiments n'ont pas changé à l'égard de Son peuple au bonheur duquel Il consacre tous Ses efforts.

Son Altesse a passé en revue les différents vœux qui Lui étaient soumis. Elle a promis d'étudier la possibilité d'appliquer à la Principauté certaines institutions modernes, sans jamais perdre de vue le véritable intérêt de Ses sujets et Elle a invité ceux-ci à choisir quelques-uns d'entre eux qui seront chargés d'étudier, de concert avec des délé-

gués nommés par Elle, les moyens de réaliser les désirs formulés.

S. A. S. le Prince a ensuite serré les mains des délégués et sa ué la foule qui a répondu par des acclamations enthousiastes et des cris prolongés de: Vive le Prince Albert!

Dans l'après-midi, le Souverain a reçu la Commission Communale et lui a fait part de Son intention de modifier l'organisation qui la régit. M. le Maire et les membres de la Commission ont présenté à Son Altesse Sérénissime l'assurance de leur respectueux dévouement.

Mercredi soir, a eu lieu à l'hôtel de Paris un dîner offert par M. Camille Blanc, président du Conseil d'Administration de la Société des Bains de Mer, en l'honneur de l'aviateur Rougier et de M. Voisin, ingénieur, constructeur des appareils qui portent son nom.

A ce dîner, avaient été invités, avec les Directeurs de la Société des Bains de Mer, les Présidents des Sociétés locales et les représentants de la presse.

Au dessert, des toasts ont été portés par M. Blanc, par M. Rougier et par M. Prade.

L'aviateur Rougier, dont les récents succès à Héliopolis ont définitivement affirmé l'audace et la maîtrise, a fait jeudi soir, à 5 heures, sa première sortie à Monaco.

L'annonce de cette émotionnante épreuve avait attiré une foule nombreuse, qui se pressait, dès 3 heures, sur tous les points de l'amphithéâtre naturel qui entoure la baie d'Hercule.

Sur le quai du Port, débarrassé par les soins du commandant Jeanuel et de M. Chauvet et où M. Simard avait organisé un intelligent service d'ordre, M. Camille Blanc, organisateur de l'épreuve, et un certain nombre de personnalités avaient pénétré dans l'enceinte réservée et suivaient avec intérêt les préparatifs du départ.

Vers 5 heures, Son Altesse Sérénissime, précédée de quelques minutes par S. Exc. le Gouverneur Général, est arrivée sur le quai du Port, accompagnée par le lieutenant de vaisseau Bourée, aide de camp, et le capitaine Laurendeau de Juniac, officier d'ordonnance.

Le Souverain s'est fait présenter M. Voisin, constructeur de l'appareil, et M. Rougier auxquels Il a adressé des paroles de félicitations et d'encouragement. Son Altesse a ensuite examiné l'appareil dont Elle s'est fait expliquer les caractéristiques.

Le biplan a été alors sorti de son hangar et amené au fond du Port. L'aviateur a pris place sur le siège et, après une course de cent mètres, a pris son vol, franchissant le mur de la jetée et se dirigeant droit sur le Cap Martin. Décrivant ensuite une courbe gracieuse, il a longé toute la côte à une hauteur de 130 mètres environ, est passé devant les terrasses de Monte Carlo, puis a traversé la baie pour franchir le rocher de Monaco. Par un nouveau virage à gauche, il a regagné la pleine mer, face au quai sud, vers lequel il

a piqué et où, dans une plongée magnifique, il a atterri à quelques mètres seulement de son hangar. Ce vol avait duré neuf minutes.

Cette épreuve tentée dans des conditions particulièrement intéressantes, en raison des difficultés du lancement et de l'atterrissage et des courants d'air soufflant de la côte, a démontré les progrès accomplis par l'aviation depuis un an. L'allure de l'appareil Voisin a donné à tous les spectateurs une impression de stabilité et de régularité parfaites. La foule a salué le passage de l'aviateur de ses acclamations enthousiastes.

S. A. S. le Prince a voulu être le premier à adresser Ses félicitations à M. Rougier. Aussitôt après le Prince, S. Exc. l'amiral Hautefeuille, M. Camille Blanc, M. Voisin ont chaleureusement complimenté le hardi pilote.

Dimanche et lundi, M. Rougier a effectué deux nouvelles sorties, décrivant des courbes de plus en plus longues et s'élevant à des hauteurs de plus en plus considérables. Lundi, il s'est maintenu pendant la plus grande partie de son parcours à 250 ou 300 mètres. Il a atterri avec une merveilleuse précision exactement devant la porte de son hangar après avoir roulé une vingtaine de mètres au maximum.

Son Altesse Sérénissime avait tenu à montrer l'intérêt tout particulier qu'Elle porte à ces belles expériences en Se rendant de nouveau, dimanche soir, sur le quai pour assister à la seconde sortie de l'aviateur.

Le Sport Automobile et Vélocipédique de Monaco a organisé, dimanche, sous le patronage du Comité des Fêtes de Monaco, d'intéressantes épreuves pédestres et cyclistes qui ont été disputées sur le quai du Port.

S. A. S. le Prince avait daigné accepter la présidence d'honneur de cette réunion dont le succès a été considérable.

De vastes tribunes décorées de drapeaux et d'oriflammes avaient été dressées en bordure du quai devant une belle piste de 666 mètres de long. Malgré leurs dimensions, elles avaient peine à contenir la foule élégante venue pour suivre les péripéties des courses.

Le jury, présidé par M. Noghès, a décerné les prix suivants :

Courses à pied : Giannangeli, de l'Etoile de Monaco.

Championnat cycliste de Monaco : Tinguely, du Sport Automobile Vélocipédique de Monaco.

International amateurs : Gabba, du Nice Sports.
International professionnels : Gardellin (italien).
Course de primes : Bettini A.

Le soir, un banquet a été offert aux coureurs par la Société organisatrice dans le local qu'elle occupe avenue de la Gare.

Au dessert, des toasts ont été prononcés par M. Noghès, président du Sport Automobile et Vélocipédique, qui présidait le banquet, par M. Eugène Marquet, président de l'Etoile, par MM. Bosio, Ch. de Saint-Cyr et Gardellin.

La Société l'Accord Parfait vient d'obtenir l'approbation Souveraine pour la composition de son bureau pour 1910. Ce bureau est ainsi constitué :

Président : M. Marsan Antoine.
 Vice-président : M. Curti Marius.
 Secrétaire : M. Castelli Edouard.
 Secrétaire adjoint : M. Mulini.
 Trésorier : M. Curti Michel.
 Trésorier adjoint : M. Fossati.
 Conseillers : MM. Demichiellis, Solera, Pagliasotti, Barbotto.
 Chef : M. Lechner Jules.
 Sous-chef : M. Ablondi Jean.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE MONACO

Dans ses audiences des 1^{er} et 3 mars 1910, le Tribunal de Première Instance a prononcé les condamnations suivantes :

D. J.-B., né à Druillat (Ain) le 4 septembre 1889, matelot, demeurant à Toulon, dix jours de prison, pour mendicité ;

B. C., né à Ziano (Italie) le 14 janvier 1868, journalier, sans domicile fixe, dix jours de prison, pour mendicité ;

R. J.-B.-P., né à Verdun (Meuse) le 4 mars 1868, sculpteur sur bois, sans domicile fixe, deux mois de prison, pour mendicité et outrage public à la pudeur ;

B. J.-C., né à Cagnes (Alpes-Maritimes) le 25 juillet 1886, maçon, demeurant à Monaco, 16 fr. d'amende et confiscation de la viande, pour introduction de viande en fraude ;

L. J.-A., né à Chatham (Angleterre) le 30 juin 1880, chauffeur d'automobiles, 50 fr. d'amende, pour infraction aux Ordonnances sur les voitures automobiles ;

N. E., né à Londres (Angleterre) le 31 décembre 1886, officier de l'armée anglaise, demeurant au Cap d'Ail, 50 francs d'amende, pour complicité ;

W. F., né à Rirchenrohrbach (Bavière) le 17 février 1885, mécanicien, demeurant à Nice, 50 fr. d'amende, pour infraction aux Ordonnances sur les voitures automobiles ;

C. E., né à Berlin (Allemagne) le 28 juillet 1885, rentier, demeurant à Nice, 50 francs d'amende, pour complicité ;

J. J.-V., né à Roanne (Loire) le 7 mars 1886, pêcheur, demeurant à Toulon, un mois de prison et 32 francs d'amende, pour infraction à un arrêté d'expulsion ;

C. L.-J.-M., né à Saint-Léger (Hautes-Pyrénées) le 14 décembre 1873, cultivateur, sans domicile fixe, six jours de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à un arrêté d'expulsion ;

P. V., né à Biobra (Espagne) le 6 juin 1886, musicien ambulancier, domicilié à Marseille, de passage à Monaco, trois jours de prison (avec sursis), pour mendicité ;

G. J., né à Beliare (Espagne) le 17 juin 1893, sans profession, demeurant à Nice, quinze jours de prison, pour mendicité et infraction à un arrêté d'expulsion ;

S. M., veuve A., née à Beliare, âgée de 70 ans, sans profession, demeurant à Nice, quinze jours de prison, pour mendicité et infraction à un arrêté d'expulsion.

CONCERTS

La *Mer calme*, la classique ouverture de Mendelssohn, a été suivie de la *Symphonie pathétique* de Tchaïkowsky. Cette œuvre est la dernière du maître et les accents désolés de l'adagio lamentoso qui la termine lui ont été inspirés par la pensée de sa fin prochaine. Tchaïkowsky s'est appliqué à rapprocher dans cette symphonie la science sévère des classiques de la libre fantaisie romantique. Il y fait preuve d'une technique impeccable et d'une originalité où ne se retrouve aucune influence d'école. La polyphonie un peu touffue nuit parfois à la clarté de la pensée, mais elle est d'une grande richesse et d'un incontestable intérêt orchestral.

Les fragments symphoniques de *Jean-Michel*, l'œuvre lyrique de M. A. Dupuis, ont été vivement

appréciés. M. Dupuis, grand prix de Rome en 1894, est actuellement directeur du Conservatoire de Verviers. C'est un compositeur de grand savoir et de réel talent. Son instrumentation est irréprochable ; ses rythmes séduisants. On a pris beaucoup de plaisir à la manière dont il a traité les airs populaires liégeois qui servent de thème à ses développements. La péroration est particulièrement brillante.

Le concert s'est terminé par l'audition de l'*Enterrement d'Ophélie* de Bourgault-Ducoudray et de la grandiose ouverture du *Tannhauser*.

CERCLE DES ÉTRANGERS DE MONTE CARLO

Jeudi 10 mars, à 2 heures et demie

16^e CONCERT CLASSIQUE

DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE

Sous la direction de M. LÉON JEHIN

avec le concours de M^{me} TOUTAIN-GRUN, pianiste

Prométhée (Ouverture) Beethoven.
Noce Villageoise (Symphonie en cinq parties).. Goldmark.

DEUXIÈME PARTIE

Œuvres de M. C. Saint-Saëns

Andromaque, ouverture pour la tragédie de Racine.
Concerto en Sol mineur.

M^{me} Toutain-Grün.

Romance en Ut (pour violon).

M. Wagemans.

Rapsodie d'Auvergne.

M^{me} Toutain-Grün.

Orient et Occident, marche.

La Vie Artistique

LA SAISON LYRIQUE A MONTE CARLO

REPRÉSENTATIONS D'OPÉRAS

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE

S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Proserpine

(d'après AUGUSTE VACQUERIE)

drame lyrique en 4 actes de LOUIS GALLET,
 musique de M. SAINT-SAËNS.

Georget Bizet a dit un jour : « Le très bien est si difficile qu'on n'a pas assez de toute la vie pour s'en approcher ». Plus heureux que l'illustre auteur de *Carmen*, qui vit sa gloire moissonnée dans sa fleur, M. Saint-Saëns, en une brillante et longue existence toute de labeur à la recherche du beau, a eu l'insigne bonheur de s'approcher souvent de ce « très bien » dont parlait Bizet.

Nombre d'œuvres de ce magnifique artisan de musique donnent l'idée de l'absolue perfection, et, que ce soit dans le genre symphonique ou dans le genre dramatique, partout sa supériorité s'affirme superbement. M. Saint-Saëns, par l'universalité de la science, la puissance de la technique et par un je ne sais quoi d'apaisé et d'auguste dans la maîtrise de la pensée fait songer au Prospero de Shakespeare. C'est le grand magicien sonore de notre temps. Peu de compositeurs ont autant produit que M. Saint-Saëns. Artiste extraordinairement doué, fort épris de nouveauté et admirateur passionné des chefs-d'œuvre classiques, tout l'intéresse et le captive. Opéra, opéra-comique, symphonie, morceaux de concert, musique de chambre et de chant, musique religieuse, transcriptions multiples pour piano, chœurs, etc., il a tout abordé, tout approfondi, se laissant emporter par sa fantaisie jusqu'aux confins de l'horizon musical.

Qui n'a pas entendu, au concert, un de ces délicieux *poèmes symphoniques*, qu'il fut le premier à écrire après Liszt, soit *le Rouet d'Omphale* ou *la Danse macabre*, soit *la Jeunesse d'Hercule* ou *Phaëton* ? Qui ignore le merveilleux poème biblique du *Déluge* ou l'admirable *Symphonie en ut mineur*, ou *la Suite Algérienne* de couleur si aveuglante, d'accent

si pittoresque, ou *la Marche héroïque* ? Qui ne connaît *Samson et Dalila*, *le Timbre d'argent*, *la Princesse Jaune*, *Ascanio*, *Henry VIII*, *Etienne Marcel*, *Phryné*, *les Barbares*, etc., opéras joués sur différentes scènes avec des fortunes diverses ?...

Il n'est guère possible de citer ici tous les ouvrages de l'un des plus féconds parmi les musiciens. M. Saint-Saëns, on ne saurait trop le répéter, est une des gloires musicales les plus authentiques de la France. Possédant les moindres ressources de son art, maniant l'orchestre avec une maestria déconcertante, sous sa plume-fée les notes scintillent comme des pierres précieuses. Qu'il déchaine, attendrisse, courrouce ou poétise l'orchestre, au gré de son vouloir, l'artiste impeccable, sans cesse planant dans les sphères élevées, se trahit à chaque page. Et c'est bien à lui que l'on peut appliquer ces lignes de Théophile Gautier, autre impeccable : « Un art souverain use à son gré des ressources musicales, dessinant avec la mélodie, coloriant avec l'harmonie, mettant le chant sur le théâtre ou dans l'orchestre, faisant donner en masse toute l'armée des instruments ou n'en employant que quelques-uns, mais toujours produisant l'effet voulu et ne manquant jamais à la situation. »

Malheureusement pour M. Saint-Saëns, dans les livrets qu'il enrichit de sa musique, les belles situations n'abondèrent pas toujours. L'essor de son imagination et de son talent, voire de son ingéniosité extrême, fut souvent gêné par le manque d'intérêt de certains sujets. Empressons-nous de constater que chaque fois que M. Saint-Saëns rencontra des « situations », il les traita miraculeusement. Rappelons pour mémoire *Samson et Dalila* et *Henri VIII*, et passons.

L'héroïne de l'œuvre représentée, samedi, sur le Théâtre de Monte Carlo n'a rien de commun avec la Proserpine de l'antiquité sacrée qui, cueillant le narcisse dans la prairie sicilienne, fut enlevée par le Dieu des Ombres. D'ailleurs, chacun sait que les Enfers n'abandonnent plus Proserpine depuis qu'elle y a mangé le pépin de la grenade d'or de Pluton.

La *Proserpine* de Vacquerie, réduction Gallet, dont il s'agit en ce moment, est une jolie courtisane d'une féminité exagérée qui repousse les avances d'un jeune homme qu'elle aime, cherche ensuite à l'empêcher de se marier et, finalement, se tue en lui souhaitant tous les bonheurs. On le voit, le sujet ne se recommande par aucune complication. Il affecte même une singulière simplicité. Sur ce canevas dénué de prétentions et d'intérêt, M. Saint-Saëns a écrit une importante partition que le public connaisseur apprécia à sa juste valeur lorsque l'Opéra-Comique en donna la primeur.

Dans la partition de *Proserpine* tout est pondéré. La musique empreinte de grâce coquette et de sérénité, toute en nuances d'expression et de sentiment, d'un charme auguste qui s'affirme dans la distinction des formes, dans le luxe des harmonies et le raffinement des couleurs et de l'instrumentation, la musique, palpitant de ci de là au souffle dramatique, est d'une beauté simple et classique. Elle fuit les cruautés autant que d'autres les recherchent. Se conformant au principe qu'il formula jadis dans sa magistrale étude sur Gounod : « Mélodie, déclamation, symphonie sont des ressources que l'artiste a le droit d'employer comme il l'entend et qu'il a tout avantage à maintenir dans le plus parfait équilibre possible », M. Saint-Saëns, dédaigneux des écoles et de leurs partis pris, s'est contenté d'écrire son œuvre selon son idée. Et ce n'est pas un mince mérite par le temps qui court, d'oser faire ce qu'on veut.

Le second acte, qui se passe dans le doux recueillement du cloître est d'une exquise grâce ouatée, en sa tonalité blanche. Il y a de l'onction dans les accents de la mélodie que relèvent les candides religiosités d'un orchestre fourmillant de subtiles délicatesses. Il se dégage de cet acte, tout parfumé de félicité, une impression adorable et reposée. L'en-

semble, avec ses chœurs merveilleusement traités, produit un effet délicieux.

Faut-il faire le dénombrement des beautés conteneues dans les autres actes ? Si *Proserpine* était une nouveauté nous n'hésiterions point à insister sur l'éclat de telle ou telle page. Nous n'aurions que l'embarras du choix ; car *Proserpine* a une indéniable valeur musicale. Mais *Proserpine* est une œuvre connue, appréciée et classée. Plus n'est donc besoin maintenant de chanter ses louanges et d'en célébrer les splendeurs orchestrales.

* * *

De l'interprétation se détachent en relief M^{mes} Chenal et Dubel et MM. Rousselière et Marvini.

M^{lle} Chenal, si belle de plastique, à la voix chaude et colorée, au chant si intelligent, incarne le personnage de Proserpine de manière à satisfaire les plus difficiles.

M^{lle} Dubel imprime au rôle d'Angiola un cachet adorablement féminin. Elle chante d'une voix fraîche et singulièrement agile les jolies phrases dont son rôle s'illumine.

M. Rousselière met au service du rôle tout de charme de Sabatino, les générosités de sa voix de fort ténor et la fougue juvénile de son tempérament.

M. Marvini donne la réplique à ses camarades avec un talent qu'on ne saurait trop louer.

Les chœurs furent admirables de chaleur, de précision et d'ensemble. L'orchestre a été au-dessus de tout éloge. Certes, la part qui incombe aux instrumentistes dans *Proserpine* n'est pas précisément sans importance. Mais, M. Léon Jehin est à la tête de sa glorieuse phalange et, samedi encore, l'admirable troupe de vaillants qu'il dirige avec tant de sûreté et d'autorité a fait voir ce dont elle est capable.

ANDRÉ CORNEAU.

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Mardi dernier, le *Prix de la Condamine*, handicap, a réuni 51 tireurs. M. A. Thonier (27 m.), tuant 11 sur 11, premier ; M. Salvago (24 m.), tuant 10 sur 11, deuxième ; MM. Doris (25 m. 1/2) et Civati (20 m.), tuant 12 sur 13, troisièmes.

Mercredi, le *Prix de Menton*, handicap, a réuni 68 tireurs. MM. G. Harrisson (26 m. 1/4) et Ker (25 m. 1/2), tuant 14 sur 14, premiers ; M. de Lucke (24 m. 3/4), tuant 13 sur 14, troisième ; comte T. de Gamedo (25 m. 1/2), tuant 12 sur 13, quatrième.

Le *Prix de l'Hôtel de Paris*, série, a réuni, jeudi, 46 tireurs. M. Seiti (24 m.), tuant 11 sur 12, premier ; M. Passerat (26 m. 1/4), tuant 10 sur 12, deuxième ; MM. Davies (24 m.), Giussani (29 m.) et comte Traun (26 m. 1/4), tuant 7 sur 8, troisièmes.

La poule a été gagnée par M. Tommasini.

Vendredi, le *Prix des Paquerettes*, handicap, a réuni 58 tireurs. MM. le baron R. Gourgaud (22 m.) et le comte T. de Gamedo (25 m. 1/2), tuant 11 sur 11, premiers ; M. Salvago (25 m. 1/2) et baron A. de Tavernost (24 m.), tuant 10 sur 11, troisièmes.

La poule a été gagnée par MM. Passerat, A. Thonier, Van Tilt, Viganego, comte Trautmandorff.

Hier lundi, le *Prix de la Turbie*, handicap, a réuni 54 tireurs. MM. le capitaine Stratford (20 m.), le baron Falkenhausen (28 m. 1/2) et Ducourneau (20 m.), tuant 11 sur 11, premiers.

La poule a été gagnée par MM. le comte H. Haugwitz, Salvago, Benvenuti.

ÉTUDES HISTORIQUES

Les Seigneuries de Menton, Roquebrune et la Turbie

antérieurement au XV^e siècle.

par L.-H. LABANDE

(Suite).

Ces deux traités, qui se complétaient l'un l'autre, étaient extrêmement importants, car ils livraient à Charles d'Anjou, sinon toute la région occidentale du comté de Vintimille, au moins plusieurs châteaux, avec des droits et des prétentions à faire valoir contre la

commune de Gênes. Car il est à remarquer que les fils et héritiers des comtes Guillaume II et Manuel étaient loin de posséder effectivement tout ce qu'ils vendaient : ils n'avaient guère conservé que des droits assez vagues à San Remo et Ceriana, dont la seigneurie ne leur appartenait pas ; à Vintimille, où la commune s'était substituée à eux ; à Dolceacqua, dont ils avaient aliéné le château avec ses revenus ; peut-être n'avaient-ils dans ces différentes localités et dans d'autres, citées par eux, que certains biens immobiliers, sans aucune juridiction. Même, à lire attentivement le texte de leurs conventions et à observer la clause où ils s'engagèrent à remettre d'abord, les uns, le château de Sainte-Agnès, les autres, celui de Sospel, puis à aider Charles d'Anjou à prendre le reste, on imagine qu'ils n'étaient vraiment maîtres que de ces deux seuls châteaux et que tous les autres leur avaient échappé, légalement ou non. En ce qui concerne Roquebrune, ils ne faisaient qu'abandonner leurs droits ; ils n'étaient pas en mesure de livrer immédiatement la forteresse, avec ses revenus domaniaux ou juridictionnels : c'est la preuve que les Génois qui l'occupaient n'avaient pas lâché prise et qu'ils entendaient garder cette place pour ne pas laisser isolée, au milieu d'un territoire ennemi, leur possession de Monaco.

Maître des droits de plusieurs représentants des anciens comtes de Vintimille, Charles d'Anjou aurait pu agir avec vigueur pour les faire valoir ; mais son attention était tournée vers le Piémont, où des avantages plus réels et plus grands lui étaient offerts. Il ne voulut donc pas engager une guerre inévitable sur les bords de la Méditerranée et se contenta d'une politique prudente et modérée. C'est tout au plus si l'on peut signaler les démarches de ses amiraux de Nice, Guillaume Olivier et Jacques Cais : grâce au concours qu'ils trouvèrent en Guillaume Pellegrin, de Sospel, ils firent rendre hommage au comte de Provence représenté par eux, à Laménour et Cogolis ; ils gagnèrent ensuite Saorge. Dans tous les cas, Charles d'Anjou avait songé à organiser administrativement ses nouvelles acquisitions : dès le 4 juin 1258, son ancien bayle de Nice et de Grasse, Hugues Stacha, avait pris le titre de viguier de Nice, de Grasse et du comté de Vintimille.

De leur côté, les Génois ne s'étaient pas endormis ; ils avaient essayé eux aussi d'améliorer leur situation : le 20 avril 1258, ils étaient convenus avec la communauté des habitants de Dolceacqua de se prêter un mutuel secours dans la guerre contre Boniface et Georges, jadis comtes de Vintimille, et contre Charles d'Anjou ; ils les avaient requis de leur prêter serment d'obéissance et de fidélité, ce que les habitants n'avaient pas voulu faire sans l'assentiment de leurs seigneurs Lanfranc Bulborino et Zacharie de Castro (7 septembre 1259). Plus tard, ils achetèrent à Pagano, marquis de Ceva, et à sa femme Vairana, fille du comte Obert de Vintimille et nièce de Guillaume II, les châteaux de Badalucco et Bajardo, la moitié de ceux d'Arma et de Busanno, tous les droits qu'Obert avait pu posséder à Carpasio et Rezzo, enfin la moitié de tous ses fiefs dans la marche d'Albenga et le comté de Vintimille (24 novembre 1259). Enfin, ils acquirent, le 4 mars 1261, l'autre moitié d'Arma et de Busanna avec la totalité de Triora, sur les deux frères Giacobino et Gianella Avvocati et sur le comte Boniface, frère de Vairana.

On ne peut guère suivre les actes d'hostilité qui se produisirent certainement alors entre Génois et Provençaux et qui se compliquèrent des querelles entre Guelfes et Gibelins ; on possède seulement quelques indices qui témoignent de la désolation du pays : c'est ainsi que les chanoines de Vintimille, considérant combien leurs ressources avaient diminué par suite de la destruction de leur cité (*propter destructionem civitatis nostræ*), se décidèrent, le 13 mai 1260, à procéder à une nouvelle division des revenus de leurs prébendes, depuis la vallée de la Nervia jusqu'à Puypin et Roquebrune.

Charles d'Anjou et les Génois ne s'étaient pourtant pas déclaré la guerre ; ils laissaient leurs partisans se battre entre eux, sans les appuyer officiellement. Mais ils ne tardèrent pas à estimer qu'ils avaient intérêt de part et d'autre à régler par un bon accord leurs droits réciproques sur la partie occidentale du comté de Vintimille. Ils ne le firent que lorsqu'une de ces révolutions, si fréquentes dans les républiques italiennes, eut amené un changement de direction politique dans le gouvernement de Gênes, avec l'expulsion du capitaine du peuple Guillaume Boccanegra (7 mai 1262). La coalition victorieuse plaça alors au pouvoir, parmi les quinze recteurs de la cité, Guillaume Vento à côté de Luc Grimaldi, de Tedisio Fieschi et d'Anselmo Doria. Ce fut cette nouvelle administration, qui, après avoir nommé le podestat et les officiers de justice, entreprit de faire la paix avec Charles d'Anjou. Le conseil, réuni le 9 juillet 1262, donna pleins pouvoirs à trois délégués, Tedisio Fieschi, comte de Lavagna, Bovarel Grimaldi et Marchisio de Cassino, pour se rendre auprès du comte et de la comtesse de Provence et terminer avec eux toutes les contestations. Le traité fut conclu à Aix, douze jours après, en présence des archevêques de Tyr et d'Aix, de l'évêque de Fréjus, de Bouchard, comte de Vendôme, du juge mage de Provence, des deux amiraux de Nice et de plusieurs autres chevaliers. Il fut convenu que Charles d'Anjou, Béatrix de Provence et leurs héritiers conserveraient les terres et localités qu'ils détenaient dans le comté de Vintimille, mais plus spécialement Castillon et Briga, même s'ils n'avaient pas déjà ces deux pays entre leurs mains. De son côté, la commune de Gênes garderait Vintimille, Monaco, Roquebrune et les autres terres en sa possession. Menton et Puypin, qui appartenaient à Guillaume Vento et n'avaient pas cessé de lui appartenir, lui seraient laissés sans opposition aucune. Voilà pour le présent. Quant à l'avenir, il fut stipulé que le comte de Provence ne chercherait pas à agrandir davantage ses domaines et acquérir des terres ou des îles se trouvant sous la domination de Gênes ; de même, la commune ne tenterait pas de reprendre aucune des possessions actuelles de Charles d'Anjou et de Béatrix de Provence dans le comté de Vintimille, ni d'occuper quoi que ce soit en Provence depuis Monaco et le territoire de la Turbie jusqu'au Rhône, ni d'enlever les îles voisines ; elle devait renoncer expressément à toutes les prétentions qu'elle y pouvait avoir, comme le comte et la comtesse devaient abdiquer tout droit sur Monaco, Vintimille et les autres terres et îles génoises, sauf Dolceacqua.

(A suivre).

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 26 février au 5 mars 1910 :

Yacht à vap. Sagitta, anglais, cap. Brown, (propriétaire duc Valençay), venant de Cannes.

Yacht à vap. Doris, anglais, cap. Cook, (prop. S.-B. Joel), venant de Nice.

Cutter Catarina, monégasque, cap. Braschi, venant de Sainte-Maxime, vin.

Vapeur Anna, norvégien, cap. Pettersen, venant de Newcastle avec 1.520 tonnes de houille.

Vapeur Amphion, français, cap. Mattei, venant de Cannes avec 68 tonnes marchandises diverses.

Remorqueur Gladiateur, français, cap. Ferrero, venant de Nice, sur lest.

Trois tartanes venant de Saint-Tropez, — sable.

Canot aut. Courli, français, cap. Véran, venant de Nice.

Trois canots automobiles venant d'Antibes, sur lest.

Départs du 26 février au 5 mars :

Yacht à vap. Sagitta, anglais, cap. Brown, allant à Marseille.

Yacht à vap. Calanthe, américain, cap. Davis, (propriétaire A. Hinkley), allant à Marseille.

Cutter Catarina, monégasque, cap. Braschi, allant à Menton, vin.

Vapeur Amphion, français, cap. Mattei, allant à Marseille avec marchandises diverses.

Trois tartanes allant à Saint-Tropez, sur lest.

**Société Anonyme de la Brasserie
et des Etablissements Frigorifiques de Monaco**

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société anonyme de la Brasserie et des Etablissements frigorifiques de Monaco, au capital de 550.000 francs, en liquidation, sont convoqués en assemblée générale le **vendredi 1^{er} avril, à 9 heures du matin**, au siège social de la Société, avenue de Fontvieille.

ORDRE DU JOUR :

Communication par le Liquidateur d'un acte de cession du fonds de la Société de la Brasserie et des Etablissements frigorifiques de Monaco, consenti par le Liquidateur à M. le docteur Vivant, et ratification de cet acte.

Le Liquidateur.

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires propriétaires d'au moins dix actions. Les titres doivent être déposés huit jours avant la réunion, soit au siège social de la Société, soit dans une banque.

**Société Anonyme de Minoterie, Semoulerie
et Fabrique de Pâtes alimentaires
de Monaco**

AVIS

Les Actionnaires de la Société anonyme Minoterie, Semoulerie et Fabrique de Pâtes alimentaires de Monaco sont convoqués en assemblée générale ordinaire le **31 mars 1910, à 3 heures du soir**, au siège social, usine de Fontvieille, Monaco.

ORDRE DU JOUR :

- 1^o Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2^o Rapport de la Commission de Surveillance ;
- 3^o Approbation, s'il y a lieu, des comptes de l'exercice 1909 ;
- 4^o Renouvellement du Conseil d'Administration ;
- 5^o Nomination de trois Commissaires de surveillance pour l'exercice 1910.

Aux termes de l'article 45 des statuts, tout actionnaire propriétaire d'au moins douze actions peut faire partie de cette assemblée.

Messieurs les actionnaires sont spécialement avisés que pour avoir droit d'assister à l'assemblée générale, ils doivent déposer leurs titres trois jours avant la réunion, au siège social, à Monaco.

La remise d'un certificat de dépôt de titres dans une caisse publique ou dans des banques agréées par le Conseil d'Administration équivaldra au dépôt des titres.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

TRIBUNAL DE 1^{re} INSTANCE DE MONACO

EXTRAIT

Suivant jugement de défaut, du 3 février 1910, confirmé sur opposition, le Tribunal de Première Instance de Monaco a déclaré la dame **Dominique Corradi**, veuve d'**Antoine Sasso**, commerçante, demeurant à Monaco, en état de faillite dont l'ouverture a été provisoirement fixée audit jour.

M. Maurel, vice-président du siège, a été nommé commissaire et M. Raybaudi, syndic provisoire de la dite faillite.

Monaco, le 5 mars 1910.

Pour le Greffier en chef,
A. Cioco, c. g.

MONT-DE-PIÉTÉ DE MONACO

VENTES

L'Administration de la Société du Mont-de-Piété a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, le **mercredi 16 mars**, de 9 heures et demie du matin à midi et de 2 à 4 heures du soir, dans la salle des ventes du Mont-de-Piété, 15, avenue des Fleurs, Monte

Carlo, et conformément à l'article 1^{er} de l'Ordonnance Souveraine du 9 juin 1907, à la vente aux enchères publiques des nantissements déposés pendant le mois de février 1909, non dégagés ou renouvelés, provenant des reconnaissances n^o 00648 au n^o 01357, consistant en : bijoux, brillants, perles, pierres précieuses, montres, meubles, fourrures, dentelles, objets d'art, vêtements, hardes et objets divers.

Etude de M^e Lucien LE BOUCHER,
docteur en droit, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
(Première insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Lucien Le Boucher, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-six février mil neuf cent dix ;

M. **Claude-Léon Montbarbon**, propriétaire, demeurant à Nice, quartier de Saint-Sylvestre, avenue Valentiny, villa Rives d'Azur, a acquis de :

M^{me} **Benoîte Charrin**, rentière, demeurant à Châtillon-sur-Chalaronne (Ain), veuve de M. **Joseph-Marie-Elie Dussuc**,

Et de M^{me} **Marie-Victorine Dussuc**, sans profession, veuve en premières noces de M. **Paul-Antoine Dupont**, aujourd'hui épouse de M. **René-Camille-Louis Martin**, capitaine au 23^e régiment d'infanterie coloniale, chevalier de la Légion d'honneur, avec lequel elle demeure à Paris, boulevard de Port-Royal, n^o 72 ;

Le fonds de commerce de curiosités chinoises et japonaises, exploité à Monaco, section de Monte Carlo, Winter-Palace

Avis est donné aux créanciers de M^{me} veuve Dussuc et de M^{me} Martin, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, au domicile à cet effet élu à Monaco, en l'étude de M^e Le Boucher, notaire soussigné, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 8 mars 1910.

L. LE BOUCHER

Etude de M^e Lucien LE BOUCHER,
docteur en droit, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
(Première insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Lucien Le Boucher, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-huit février mil neuf cent dix ;

M. **Jean-Baptiste Barra**, boulanger, demeurant au Cap d'Ail, quartier de Saint-Antoine, a acquis de :

M. **Joseph Bermond**, boulanger, demeurant à Monaco, boulevard Charles III,

Le fonds de commerce de boulangerie avec four et vente des comestibles, exploité à Monaco, boulevard Charles III, maison Fautrier.

Avis est donné aux créanciers de M. Bermond, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, au domicile à cet effet élu à Monaco, en l'étude de M^e Le Boucher, notaire soussigné, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 8 mars 1910.

L. LE BOUCHER.

Vente d'un fonds de commerce de papeterie,

fournitures de bureau, maroquinerie de luxe, jeux et jouets, souvenirs du pays, photographies, cannes, parapluies, ombrelles, articles de Paris et fournitures pour photo, à l'enseigne de : **LIBRAIRIE CENTRALE**, sis à Monte Carlo, 5, boulevard des Moulins.

Pour renseignements, s'adresser à M. Cioco, syndic de la faillite ROLFO, épouse ALBERTI, à Monaco.

Madame veuve CHARLES HENSEL, Mademoiselle JEANNE HENSEL prient leurs amis et connaissances de vouloir bien assister à la messe qui sera dite samedi prochain, 12 courant, à 9 heures du matin, pour le repos de l'âme de leur regretté

Monsieur Charles HENSEL

CHAPEAUX de Luxe

Premières Marques

CHARLES

HOTEL DE LONDRES, **Monte Carlo.**

Chapeaux souples et Capes

12, 16 et 20 francs

Nettoyage à Sec et Apprêt soignés de tout vêtement.

Blanchissage hygiénique
de flanelles, couvertures, etc. Frisure de plumes et boas. Gants depuis 0 fr. 25
Dentelles remises à neuf



Usine à Beausoleil. — Magasin : **Monte Carlo**
villa Paola, 25, boulev. du Nord

AMEUBLEMENTS & TENTURES

EUGÈNE VÉRAN

MAISON FONDÉE EN 1888

Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest

MONACO (CONDAMINE)

INSTALLATIONS A FORFAIT

Réparations de Meubles

Etoffes — Laines — Crins animal et végétal — Duvets

PRIX MODÉRÉS

Compagnie d'Assurance

LA ZURICH

JULES CROVETTO, directeur

pour la Principauté de Monaco

S, AVENUE DE LA GARE, MONACO

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, 26 mai 1909. Une Obligation entière de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco : Numéro 131684.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, 1^{er} juillet 1909. Une Action entière de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco : Numéro 28787.

Exploit de M^e Tobon, huissier à Monaco, du 18 octobre 1909. Six Obligations 5 % anciennes de la Société anonyme de l'Hôtel de Paris et ses annexes, portant les numéros 3106, 3107, 3108, 3109, 3110 et 3111.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, 7 janvier 1910. Cinquante-une Obligations de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco : N^o 105419 à 105448 et N^o 105461 à 105481.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, 24 février 1910. Quinze Obligations de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco numéros 105416 à 105418 et numéros 105449 à 105460.

Titres frappés de déchéance.

Obligations de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco :

Nos 16580, 16581, 16582, 16583, 22717, 35904, 41364, 41500, 65876, 65877, 65878, 66633, 66634, 66635, 66636, 66637, 66638, 66639, 70309, 70310.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

Imprimerie de Monaco — 1910